



PERMIS AM

Nombreux se souviennent avoir passé leur permis de conduire à l'auto-école DUCLOS, une des premières auto-écoles de la cité Castelle.

Durant 40 ans cette véritable institution a prospéré avant d'être reprise par Monsieur Franck PENEL le 1^{er} juillet 1992.

« Trente ans de bonne conduite » c'est ce qui définit L'Auto-école Franck PENEL, petite entreprise à l'esprit familiale de moins de 10 salariés.

Aujourd'hui l'Auto-école Franck PENEL

c'est :

14 Formations

5 salariés

3 véhicules boîte mécanique

2 véhicules boîte automatique

1 simulateur de conduite

1 voiturette

3 motos

1 remorque

Contact :

Mr Franck PENEL

03.23.83.25.40

penel.auto-ecole@wanadoo.fr

DUREE DE LA FORMATION

8 heures de formation

+ 4h de Code offertes

LIEU DE LA FORMATION

CHATEAU THIERRY

TARIF

400.00€ T.T.C.

DATES :

Nous consulter

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

L'objectif général est d'amener tout automobiliste à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir

- Etre autorisé à conduire un véhicule de la catégorie AM du permis de conduire

Le brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire, exigé conformément à l'article R. 211-2 du code de la route pour conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur, se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique.

Le suivi de l'option cyclomoteur vaut reconnaissance du suivi de l'option quadricycle léger (voiturette).

Un cyclomoteur est caractérisé par une **cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³** (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une **vitesse maximale égale à 45 km/h** par construction.

Attention : **débrider son scooter pour en augmenter la puissance ou la vitesse est interdit !** En cas de contrôle, vous risquez une forte amende et la confiscation du cyclomoteur, et si jamais vous avez un accident, l'assurance ne remboursera pas votre cyclomoteur !

PROGRAMME DE LA FORMATION

La formation **dure au minimum 8 heures**. On y apprend à connaître les règles générales de circulation et de sécurité routière et à partager l'espace routier en respectant sa sécurité et celle des autres.

La partie théorique est validée par la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) de premier ou de second niveau ou par l'attestation de sécurité routière (ASR) mentionnées à l'article R. 211-1 du code de la route.

La partie pratique, ouverte aux seuls titulaires de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier ou de second niveau ou de l'attestation de sécurité routière, est constituée de 5 séquences :

- **Séquence 1** : échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30 minutes) ;
- **Séquence 2** : formation à la conduite hors circulation (1 heure minimum) ;
- **Séquence 3** : Code de la route (30 minutes) ;
- **Séquence 4** : formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (3 heures minimum) ;
- **Séquence 5** : Sensibilisation aux risques (1 heure minimum).



PERMIS AM

L'EXAMEN PRATIQUE

A la fin de la formation, il n'y a pas d'examen à passer ! Vous obtiendrez une attestation permettant la délivrance du permis de conduire AM.

En cas d'infraction, vous ne perdrez pas de points mais vous risquerez une amende et l'immobilisation de votre cyclomoteur.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Être âgé de 14 ans minimum
- Avoir obtenu l'ASSR de niveau 1 ou 2 ou l'ASR
- Suivre une formation pratique de 8 heures minimum sur cyclomoteur

RESULTATS ATTENDUS

- Attestation de formation

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Cours théoriques et pratiques.
- La formation est dispensée sur un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le PTAC est supérieur ou égal à 1 000 kilogrammes.
- Sur piste et/ou sur la route, sur véhicule à double commandes pour la conduite.

EVALUATION DE LA FORMATION

- Evaluation continue par le formateur

SANCTION DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'école de conduite délivre une attestation de suivi permettant la délivrance du permis de conduire de la catégorie AM .